


Réflexions sur l'enseignement au Liban / Dr P. Karam Rizk. — Extrait de : Annales de philosophie et des sciences humaines. — N° 9 (1998), pp. 87-92.

Titre de couverture : Annales de philosophie et des sciences humaines. — Bibliogr.

Notes au bas des pages.

I. Enseignement — Liban.

PER L1044 / FP63328P



## Réflexions sur l'Enseignement au Liban

*USEK, le 11 avril 1996*

**Dr P. Karam RIZK**

Directeur de l'Institut d'Histoire  
de l'Université Saint-Esprit de Kaslik — Liban

**L**es Libanais ont toujours considéré leur pays comme un centre de rayonnement culturel. Les composantes et les conditions de cet essor sont-elles toujours valables dans la conjoncture actuelle ?

La liberté d'enseignement au Liban existe bien avant la création de l'État libanais. Elle reflète la composition « pluraliste » de la société libanaise et s'explique par des raisons historiques, politiques et culturelles, soulignées par les chercheurs de tous bords.

Les pères fondateurs de la nation ont compris cette situation et l'ont inscrite dans la Constitution de 1926, art. 10, à l'instar de tout ce qui appartient *sui generis* à la nature même des communautés. L'article 10 énonce :

« L'enseignement est libre tant qu'il ne trouble pas l'ordre public, qu'il

n'est pas contraire aux bonnes mœurs et qu'il ne porte pas atteinte à la dignité de l'une des religions ou sectes.

Il ne peut être touché aux droits des communautés d'édifier leurs écoles propres, à condition qu'elles se conforment en cela aux prescriptions générales que l'État promulgue au sujet de l'instruction publique ».

La République libanaise respecta la Constitution, reconnut les deux secteurs de l'enseignement public et privé et ne succomba pas à la tentation de nationalisation, très en vogue dans les années 1950-1960.

Le ministère de l'Éducation et les structures institutionnelles et juridiques qui en dépendent contrôlaient l'enseignement dans les deux secteurs. Les établissements scolaires admettaient *ad hoc* l'intervention de l'État et collaboraient avec lui.

La période, qui s'insère entre l'indépendance et les accords de Taëf, se caractérise par des revendications sociales légitimes. Celles-ci, quoique souvent mêlées à des aspirations politiques extra-nationales, ont amené à un certain développement dans le sens de la démocratisation de l'enseignement, notamment la création d'établissements scolaires en province.

Les nombreuses études qui ont traité de la morphologie scolaire durant cette période relèvent certaines notes positives<sup>1</sup>. Citons :

la croissance de la population scolarisée et l'affectation des ressources subséquentes ;

la prise en charge de la formation du corps enseignant ;

le maintien du niveau de l'enseignement, ce qui a permis au Liban de garder une certaine compétitivité au sein du contexte arabe et international ;

le recul notoire de l'analphabétisme, etc.

Qu'en est-il avec les accords de Taëf ?

Taëf a créé de nouvelles institutions éducatives : le ministère de la Culture et de l'Enseignement supérieur (décret 215 du 3 avril 1993), celui de l'Enseignement professionnel et technique (décret 211 du 2 avril 1993), par exemple. Il a réorganisé des structures éducatives existantes. La tranche temporelle ne permet pas encore de mesurer le sens du changement que peuvent initier ces organismes étatiques d'autant plus que les programmes sont en pleine refonte.

---

1. George KHOURY, *The Lebanese educational system and its relation to lebanese society*, Wayne state, UN, Éducation 1974.

Taëf réserve une place importante à l'éducation et à l'enseignement. Cette rubrique figure dans la troisième section F et vient après les Principes généraux des Réformes et les Réformes politiques.

Taëf préconise :

« 1- Assurer l'enseignement à tous et le rendre obligatoire dans le cycle primaire, tout au moins.

2- Affirmation de la liberté de l'enseignement en conformité avec la loi et les règlements en vigueur.

3- Protection de l'enseignement privé et renforcement du contrôle de l'État sur les écoles privées et sur le livre scolaire.

4- Réforme de l'enseignement public, professionnel et technique ; le soutenir et le développer pour répondre aux besoins de développement et de reconstruction du pays. Remédier à la situation de l'Université Libanaise et lui assurer l'aide nécessaire en particulier à ses facultés de sciences appliquées.

5- Révision et développement des programmes de manière à renforcer l'appartenance et l'intégration nationales ainsi que l'ouverture spirituelle et culturelle. Unifier le livre dans les deux matières d'histoire et d'éducation nationale ».

L'établissement de l'enseignement obligatoire dans le cycle primaire répond à des besoins réels. Cette mesure vise à démocratiser la scolarisation en donnant plus de chance aux enfants les moins nantis. Elle est également susceptible de s'étendre aux cycles suivants afin de mettre le Liban au diapason des pays développés.

La situation antérieure est encourageante. Les familles, pour de multiples raisons, avaient poussé leurs enfants à fréquenter l'école. Le taux de scolarisation s'élevait à plus de 70% de l'ensemble des effectifs scolarisables.

Dans le deuxième article, Taëf entend protéger la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution de 1926. En ce sens, il ne fait que continuer des pratiques ancrées dans les mœurs.

Dans le troisième article, Taëf reconnaît l'enseignement privé sur lequel l'État voudrait exercer son contrôle. Les deux aspects ne sont pas nouveaux. Quant au contrôle, il s'exerçait déjà au niveau des inscriptions, des programmes, des examens, du corps enseignant, de l'inspection, etc. Récem-

ment, le ministère de l'Éducation s'attribua le droit d'examiner le budget et les tarifs de chaque établissement.

Le quatrième article concerne la réforme de l'enseignement public, professionnel et technique. En fait, cet article chevauche sur le cinquième qui traite de la révision et du développement des programmes. Cette opération est confiée à un organisme spécial : le Centre éducatif de la Recherche et du Développement. L'opération a été menée en concertation avec les deux secteurs, public et privé, et il paraît qu'elle est très avancée.

Pendant ce quatrième article soulève beaucoup d'interrogations. Comment l'État entend-t-il soutenir l'enseignement public ? A-t-il les moyens de verser des subsides suffisants ?

L'objectif assigné : « répondre aux besoins de développement et de reconstruction du pays » est-il suffisant pour justifier cette opération ?

Quant à la promotion de l'enseignement professionnel et technique, elle est une mission audacieuse. Elle répond certainement à des besoins réels, mais dans quelle mesure, correspond-elle à la mentalité de la société libanaise qui ne cesse de préférer les études menant à des professions libérales telles que la médecine, l'ingénierie, le droit ... mieux cotées socialement et économiquement ? Ne faudra-t-il pas d'abord préparer cette mentalité à envisager le changement ? L'État pourra allouer les fonds nécessaires pour les cadres enseignants et l'équipement ? Y a-t-il des projections du marché de l'emploi ? Cette orientation, ne risque-t-elle pas d'avorter si elle n'est pas accompagnée d'un développement industriel et artisanal ?

Taëf accorda une importance particulière à l'Université libanaise dont il entendait développer les facultés des sciences appliquées.

Les responsables ont beaucoup parlé de la réorganisation de l'UL, mais selon quels critères ? Faudra-t-il maintenir, développer ou abolir les sections créées dans les différentes régions du Liban à partir de 1977 ?

La recherche, sous toutes ses formes, semble être négligée. Or, il n'y a pas de progrès dans les sciences en dehors de la recherche. Certes, les universités aspirent à pratiquer cette activité avec des partenaires étrangers mais rechignent à le faire avec des partenaires locaux.

La période postérieure à Taëf se caractérise, en ce qui regarde les Libanais en général et les étudiants en particulier, par un désintérêt envers la chose politique, sauf lorsqu'il s'agit du pouvoir d'achat et des libertés.

Beaucoup de raisons expliquent ce déplacement du centre d'intérêt et sortent de notre propos. Les querelles linguistiques, virulentes dans les années 1960-1970, ont perdu de leur acuité. En effet, des pays arabes du Maghreb coopèrent à des projets culturels d'envergure méditerranéenne et internationale, sans pour autant renier leur contexture. Un pays tel que la Jordanie a réalisé un boom universitaire à partir des années 1980 et draine des projets scientifiques pluridisciplinaires. L'Association des Universités Arabes prône le trilinguisme, notamment, au niveau du D.E.A et du doctorat. À ce sujet, les études menées sur le rôle des Libanais dans la « Renaissance » des lettres arabes montrent combien la culture arabe a gagné par le processus d'acculturation.

Bref, les mouvements estudiantins se cristallisent autour de revendications académiques. Ils rejettent toute forme de coercition et savent que la culture s'épanouit dans une ambiance de confiance, de respect de la différence et de liberté. L'on remarque que le gouvernement, jaloux de son autorité après une longue phase de dislocation, a provoqué et même exaspéré ces tendances involontairement apolitisées.

Beaucoup d'efforts, publics et privés, sont fournis pour améliorer l'Education au Liban, mais il reste à voir s'ils s'intègrent dans un projet d'ensemble capable d'envisager l'avenir.

### *BIBLIOGRAPHIE*

- HANF, Theodor, *Erziehungswesen in Gesellschaft und Politik des Libanon*, Bettelsmann Universitätsverlag, 1969.
- BRUN, Jean, *L'école catholique au Liban et ses contradictions*, Édition Dar El-Machreq, Beyrouth, 1986.
- CARRÉ, Olivier, *Enseignement islamique et idéal socialiste*, Édition Dar El-Machreq, Beyrouth, 1974.
- VALIN, E. J.-P., *Le pluralisme socio-scolaire au Liban*, Édition Dar El-Machreq, Beyrouth, 1969.
- HEINTZ, P., « *L'instruction est-elle un instrument d'intégration sociale dans les sociétés sous-développées ?* », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 19 (1967), 3, 410-418.

- ABOU, S., *Le bilinguisme franco-arabe au Liban*, P.U.F., Paris, 1962.  
« *Christianisme sociologique et athéisme politique* », *Travaux et Jours*, 1967, n° 24 (juillet-septembre), 3-12.
- BASHSHUR, M. A., *The role of two Western Universities in the national life in Lebanon and the Middle East. A comparative study of the American University and the University of St-Joseph* (thèse non publiée), Chicago, 1964.
- IRFED-Liban, *Besoins et possibilités de développement du Liban*, Beyrouth, ministère du Plan, 1960-61.
- VALIN, E, *Panorama de l'enseignement au Liban* : I, Statistiques et conjoncture ; II, Éducation et société, Centre de Recherches du ministère de l'Éducation Nationale, Beyrouth (ronéotypé), 1964.
- *Les instituteurs publics et leur formation dans les écoles normales* (deux fascicules ronéotypés), Beyrouth, Centre de Recherches du ministère de l'Éducation Nationale, 1964, b.
- *Population de l'Université Libanaise* : I, Analyse des inscriptions en Faculté ; II, Caractéristiques des étudiants, Beyrouth, Institut des Sciences Sociales, 1966-67.
- *Pluralisme socio-scolaire et nation libanaise*, *Travaux et Jours*, 1968, n° 29 (Octobre - Décembre), 13-23.
- *L'enseignement au Liban, situation et perspectives : données préliminaires sur l'enseignement primaire*, Beyrouth, ministère du Plan, 1965.